# EXTRAIT DU REGISTRE DES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRT DE SARCELLES

### **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2022** 

L'An deux mille vingt-deux, le Douze Décembre, à 20 H 30.

Le CONSEIL MUNICIPAL de DEUIL-LA-BARRE, légalement convoqué par courrier du 06 Décembre 2022 et, par affichage du 06 Décembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Muriel SCOLAN, Maire.

PRESENTS: M. BAUX, Mme PETITPAS, Mme DOUAY, M. TIR (Arrivé à la question 03), Mme BRINGER, M. DUFOYER, Adjoints au Maire.

Mme DOLL, Mme MORIN, M. SARFATI, M. DA CRUZ PEREIRA, M. ROUSSEAU, M. NGWE, Mme MICHEL, M. FROIDURE, Mme MICHARD, Mme CHEMOUNY, Mme SIGNOR, M. CELESTIN (a quitté l'assemblée après le vote de la question 07), M. GUIRAL, Mme ANBANE, Mme GOCH-BAUER, M. GAYRARD, M. MEREL, M. GUILLO, Mme HAUDRY, M. ROY, M. LEGROUNE (Arrivé à la question 06), Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT(S) EXCUSE(S): M. CHABANEL, Mme GERMAIN, Mme NAIT-DAOUD, M. MASSERANN, M. BONTEMS, Mme CHALLAL-PEREIRA, M. BROUARD.

Secrétaire : M. GUIRAL.

PROCURATION(S): M. CHABANEL Α Mme SCOLAN,

**Mme GERMAIN** Α Mme DOUAY. **Mme NAIT-DAOUD** Α Mme DUFOYER, M CELESTIN (à partir question 08) Α Mme PETITPAS, M. MASSERANN Α M. BAUX,

M. BONTEMS Α Mme BRINGER. Mme CHALLAL-PEREIRA Α Mme HAUDRY,

M. BROUARD Α M. ROY.

### 17 - MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

VU la note présentant cette délibération,

VU l'avis du Bureau Municipal en date du 26 novembre 2022,

Vu l'avis de la commission de la santé, du handicap, de la famille, des séniors et de la petite enfance du 24 Novembre 2022,

**VU** l'avis de la commission du budget et des finances du 30 novembre 2022,

CONSIDERANT la nécessité de modifier, d'actualiser, de supprimés ou modifiés certains points du règlement de fonctionnement des structures municipales de la Petite Enfance,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 26 Voix Pour et 9 Contre (Madame GOCH-BAUER. Messieurs GAYRARD, MEREL, GUILLO, Mesdames HAUDRY et CHALLAL-PEREIRA et Messieurs BROUARD. ROY et LEGROUNE),

VALIDE le règlement de fonctionnement de la structure municipale de la Petite Enfance,

**APPROUVE** la mise en place du règlement de fonctionnement de la structure municipale de la Petite Enfance, avec une mise en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023,

**AUTORISE** la mise en place du prépaiement à partir du 1er Janvier 2023, avec une phase d'accompagnement des familles jusqu'à la rentrée de septembre 2023, date à laquelle il deviendra obligatoire,

AUTORISE Madame le Maire à signer le règlement, joint à la présente délibération.

# FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Pour le Maire empêché et par délégation,

Le Maire-adjoint

**Alain CHABANEL** 

Acte publié le 22 Décembre 2022

Le Secrétaire de séance,

Julien GUIRAL

Sur &